

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ANGLETERRE. — Londres, le 24 juin.

Le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur et ministre plénipotentiaire de l'empereur de toutes les Russies, a eu audience de S. M. pour prendre congé. S. Exc. a été introduite auprès de la reine par lord Palmerston.

Les ministres de France, de Prusse, de Russie et d'Autriche, ont travaillé ce matin au bureau des affaires étrangères. C'est ce soir que lord John Russell fera sa proposition d'un subside de 50,000 liv. st. pour l'instruction populaire.

L'aspect des affaires commerciales, tant à Londres que dans les districts manufacturiers, est loin d'être satisfaisant. On ne s'entretient dans la cité que de la mesure que viennent de prendre les directeurs de la Banque en élevant leurs escomptes à 5 1/2 pour cent sur le papier de commerce.

La Banque d'Angleterre a élevé le taux de l'intérêt à 5 1/2 % bornant en même temps ses avances aux seules lettres de change. La partie intelligente du monde commerciale avait prévu ce résultat.

On mande de Liverpool : Nous apprenons par le Rapide, capitaine White, arrivé ce soir de Marahan, que les nègres se sont soulevés dans cette province; ils ont pris possession de tous les districts ruraux dans le voisinage et l'on s'attendait à chaque instant à une descente sur la ville.

Le Standard publie, d'après sa correspondance de Liverpool, les détails d'un combat qui aurait eu lieu entre les Français et les Buénos-Ayriens : Les nouvelles que nous venons, dit-il, de recevoir de Montevideo par le paquebot Alpha, annoncent que le bruit était généralement répandu dans cette ville qu'un engagement avait eu lieu entre les Buénos-Ayriens et les Français.

On a reçu des nouvelles et journaux de New-York, jusqu'au 6 courant : on voit dans les derniers, qu'au Mexique les troupes fédérales sous le général Mexia ont été défaites par les troupes du gouvernement.

On écrit de Lisbonne, 17 juin : Les ministres ont enfin obtenu la sanction des cortès pour la levée d'un emprunt de 1400 contos de reis, partie en argent, partie en papier.

Feuilleton.

LA COUR D'ASSISES.

Il me plaît aujourd'hui de bourdonner aux oreilles de la magistrature : j'ai assez piqué les orateurs et les rois.

Comment! nous aurons fait passer par les armes les qui et les que et les autres constructions baroques des discours de la couronne! comment! nous épiloguerons les sublimes oraisons des députés! comment! nous appréhendons au discours le président électif du premier corps de l'état!

Non, cela n'est pas juste, cela n'est pas bon pour la magistrature elle-même.

Si un autre Cornéille faisait représenter Agélas, on lui crierait : Sois senescentem!

Si l'harmonieux Rossini venait à déchirer notre tympan par de faux accords, on lui répartirait par un accompagnement de clés forcées.

Si la Sylphide de l'Opéra, si la divine Taglioni, au lieu de voltiger dans l'air, ne descendait sur le plancher du théâtre que pour y boiter et y faire des faux pas, on aurait l'impertinence de lui jeter des pommes cuites.

Si les marquis et les vicomtes de l'inimitable Poquelin s'avaient de cracher dans un puits pour y faire des fonds, le parterre rirait, d'un fou rire, des vicomtes et des marquis.

les dimes dont l'échéance arrive à la fin du mois. Cette proposition fut accueillie par les applaudissements de la gauche et du centre, et a rencontré aussi de la sympathie dans les tribunes. Le ministère ayant consenti à cette proposition, de préférence à celle qu'il avait présentée, il n'est pas étonnant qu'elle ait obtenu une si grande majorité.

Les troupes de la reine ont parcouru les montagnes des Algarves avec quelques succès; elles ont pris plusieurs guérillas qu'elles ont immédiatement fusillées, et se sont emparées de mulets, de chevaux, de munitions et de blé.

Le général Macdonald est toujours détenu au château de San Joao de Foz, à Oporto, quoique l'on n'ait rien trouvé sur lui qui pût confirmer le soupçon qu'il se rendrait dans la province de Minho pour lever des guérillas en faveur de don Miguel.

Le duc de Nemours est attendu de jour en jour. Le palais royal à Belem a été préparé pour le recevoir.

FRANCE. — Paris, le 25 juin.

La chambre des députés a repris aujourd'hui la discussion sur le projet de loi portant demande de près de 5 millions, pour armer la France et sur les côtes d'Espagne.

M. Jouffroy a lu hier à la chambre des députés le rapport sur le projet de loi relatif à l'augmentation de nos armements maritimes dans le Levant. Ce rapport, où toutes les graves questions européennes que soulèvent les chances d'une nouvelle guerre entre la Turquie et l'Égypte sont résumées avec beaucoup d'intelligence et de clarté, a été religieusement écouté et a produit une vive impression sur la chambre.

La commission est unanime pour accorder le crédit demandé, et cette unanimité même ne pouvait faire l'objet d'un doute sérieux. Mais, en se montrant disposée à accorder au gouvernement tout ce qu'exigent l'honneur et les intérêts de la France, la commission a été amenée à jeter un coup-d'œil rapide sur la situation des affaires en Orient et sur les éventualités d'une rupture. Cet examen ne devait renfermer que des idées très-générales; il ne pouvait être en quelque façon qu'un sommaire de la question d'Orient, et c'est ainsi que l'a entendue la commission.

La pensée de la commission est celle-ci : que rien ne s'accomplisse en Orient sans le consentement et la participation de la France; que la France y soit dignement représentée et qu'elle intervienne, en tout état de cause, à titre de médiatrice armée.

Nous devons être arbitres en Orient, arbitres entre le Sultan et Mehemet-Ali dès aujourd'hui, entre la Russie et l'Angleterre, si ces deux puissances manifestaient des vues d'agrandissement. La France est une arbitre nécessaire, parce que son intervention ne peut être suspectée à aucune puissance. D'une part, elle n'a aucun intérêt direct à la destruction et au partage de l'empire turc; d'autre part, elle ne peut permettre qu'une nation européenne soit effacée de la carte, sous peine de souffrir une atteinte mortelle dans son honneur, sous peine d'abdiquer son rang en Europe.

On persifle les rois, on siffle le génie, la gloire, l'éloquence, les compositeurs, les vicomtes et les danseuses, et je ne vois pas pourquoi l'on ne sifflerait pas les magistrats siffilables.

Ne parlons pas des mercuriales de rentrée, ces horsures de rhétorique qu'il faudrait supprimer pour l'honneur du goût.

Je l'ai dit et n'en démords : hors des barrières de la grand-ville, on ne sait point tenir une plume. Il y a des orateurs en province, il n'y a pas d'écrivains. Il n'y en pas un seul aujourd'hui, un seul sur trente-deux millions d'hommes. S'il y en a, où est ce météore? où est-il? Qu'il apparaisse sur l'horizon et qu'on le voie!

Art de l'écrivain, art sublime, il te faut notre soleil intellectuel, notre soleil de Paris, pour éclore et pour fleurir.

Il n'importe, au surplus, j'en conviens, que la magistrature soit peu lettrée, pourvu qu'elle soit respectable par sa science, ses vertus, son intégrité et son désintéressement, et la magistrature française est la plus respectable de toutes les magistratures de l'Europe.

Mais y a-t-il de lumière sans ombre et de règle sans exception? A la règle une louange, à l'exception une mercuriale, pour qu'elle ne devienne pas règle.

Il est deux sortes de magistratures, l'amovible et l'immovible; celle qui est assise et celle qui est debout, celle qui péroré et celle qui juge, celle qui requiert et celle qui condamne.

Quel beau rôle que celui du ministère public dans le drame des assises! Organe de la société, que n'est-il toujours impassible comme elle? La société ne se venge pas, elle se défend; elle ne poursuit pas le coupable, elle le cherche, et, après l'avoir trouvé, elle le désigne aux exécuteurs de la loi. Elle présume innocent le prévenu, et elle plaint le criminel en le condamnant.

Le maintien du statu quo en Orient, ce n'est peut-être pas, rigoureusement parlant, le maintien de ce qui existe. Ce qui existe est plein de contradictions. La Turquie présente, depuis quelques années, ce spectacle bizarre d'un vassal plus puissant que son suzerain, d'un suzerain vassal lui-même de la Russie.

En même temps que le traité de Kutahiah partagerait de fait l'empire turc entre le Sultan et Mehemet-Ali, le traité d'Unkiar-Skelessi mettait Constantinople à la discrétion de la Russie. Telle est la position vraie. En apparence, Mehemet-Ali n'est qu'un pacha gouverneur au nom du Sultan.

Le statu quo actuel, c'est le prélude d'une guerre inévitable. C'est le maître de l'Égypte prêtant foi et hommage au suzerain qui l'a vaincu et humilié, et c'est le suzerain dépouillé qui a remis son sort entre les mains d'une puissance étrangère. C'est là une situation fautive pour tout le monde, une situation qui ne peut se prolonger qu'en mettant chaque jour en péril la tranquillité de l'Europe.

Ce point de vue n'a pas échappé à la commission. Elle a pesé avec soin toutes les impossibilités que renferment les deux traités de Kutaya et d'Unkiar-Skelessi; et elle a émis le vœu que la question d'Orient soit décidée par un congrès auquel seraient appelées toutes les grandes puissances européennes.

Maintenant, si l'on examine à part la situation de la France, on voit que son rôle est tracé d'avance.

Après avoir consolidé la paix de l'Occident, tantôt par sa fermeté, tantôt par sa modération, elle est en mesure de prendre une part directe et principale dans les affaires d'Orient, d'appuyer sa diplomatie par ses armes, d'entreprendre, de concert avec l'Angleterre, l'affranchissement du Sultan, si les vues de l'Angleterre sont aussi désintéressées que les siennes, d'empêcher enfin, par sa médiation et celle de l'Autriche, le démembrement de la Turquie.

Si l'Angleterre et la Russie n'ont que des vues pacifiques, c'est dans un congrès européen que se décidera la question d'Orient. (Journal des Débats.)

M. de Montépin a présenté son rapport au nom de la commission chargée de l'examen du projet sur l'emprunt grec. La loi du 24 avril 1835 avait ouvert au ministre des finances un crédit afin de pourvoir, à défaut du gouvernement de la Grèce, au paiement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 13 janvier 1833 par ce gouvernement.

La commission a demandé des informations aux ministres sur la situation de la Grèce. La voix de la France, cette voix amie, a été assez entendue, pour que déjà la situation ait été assez améliorée. On a commencé d'utiles réformes, l'armée qui comptait en 1837, près de 12,000 hommes, dont 3,000 officiers, est réduite à 9,000 hommes. Le chiffre des troupes bavaroises qui s'étaient élevés jusqu'à 3,500 hommes a été réduit des trois quarts. Le budget de la guerre et celui de la marine ont subi de notables réductions. Les recettes qui, en 1833, n'étaient que de 7 millions de drachmes se sont progressivement élevées et en 1838, elles ont dépassé 15 millions. Bientôt le budget sera en équilibre.

La population de la Grèce augmente avec sa richesse. Le commerce maritime est en progrès. La commission a la confiance que la Grèce réalisera l'espoir de ceux qui s'intéressent à son sort.

M. de Montépin, au nom de la commission, exprime le vœu que le gouvernement fasse entendre à la Grèce un langage toujours bienveillant; quoiqu'il puisse paraître quelquefois sévère; qu'il poursuive sa mission de vigilante attention sur tout ce qui pourra gêner la liberté de ce pays, ou entraver le développement de sa prospérité.

M. Teste, garde-des-sceaux, vient d'être réélu député par l'arrondissement d'Uzès (Gard). Il a obtenu 280 voix sur 289 votans.

M. le vicomte Dejean a été réélu député à la majorité de 216 voix sur 228 votans.

M. Dubois de Nantes a été réélu secrétaire de la chambre des députés par 141 voix sur 247.

La note suivante publiée hier, dans la soirée, par le Moniteur Parisien, a répandu une vive agitation que la réflexion n'a pas tardé à calmer :

« Les nouvelles d'Alexandrie, en date du 5 juin, annoncent

Elle n'aime d'autre éloquence que l'éloquence de la vérité; elle ne veut d'autre force que la force de la justice. Quand un homme est pris, traîné par deux soldats, attaché sur un banc vis-à-vis de douze citoyens qui vont le juger, d'un tribunal qui l'interroge, d'un accusateur qui l'improuve, et d'un public curieux qui le regarde, cet homme, eût-il porté la pourpre et le sceptre, n'est plus maintenant qu'un objet digne de pitié. Sa fortune, sa liberté, sa vie, son honneur, plus cher que sa vie, sont entre vos mains. Gens du parquet, ne vous sentez-vous pas émus?

Ils ne comprennent pas leur mission, ils ne la savent pas, ceux qui de magistrats se font hommes, hommes de parti, hommes de théâtre.

Alors ils ne requièrent plus, ils plaident; ils s'emportent, ils se contournent, ils se tortent en cent façons.

Tantôt le feu de la colère leur sort par les yeux et l'écume par la bouche. Tantôt ils se drapent dans les plis de leur tartan noir pour accuser avec élégance, comme les gladiateurs romains se drapaient pour tomber sous le fer et mourir avec grâce.

Tantôt ils imitent gauchement la pose, la voix, les gestes des tyrans de mélodrame, et ils s'imaginent qu'ils font de l'effet, tandis qu'ils ne font que du tapage.

Debout sur leur parquet, la face haute et enluminée, ils dominent le jury assis à leurs pieds, et ils l'enveloppent de leurs contorsions et des éclats de leur voix. J'ai vu des jurés fermer l'œil et se boucher les oreilles à l'approche de ces tempêtes de rhéteurs. Pitié, pitié pour messieurs les jurés; si ce n'est pour l'accusé!

Les jurés ne sont pas venus en cour d'assises pour assister aux péripéties d'un drame fictif. Quand ils vont au théâtre! Oh! c'est différent, c'est pour prendre le plaisir des émotions scéniques. Ils veulent qu'on leur fasse bien peur ou qu'on les attendrisse; ils n'apportent leur mouchoir que pour le re-

« un commencement d'hostilité en Syrie. Quelques villages syriens, dans les environs d'Antab, ont été occupés par les troupes ottomanes; à la suite de ce mouvement, Ibrahim-Pacha rassemble ses troupes sur Antab et Alep. Il avait envoyé un officier à Hafiz-Pacha pour lui demander des explications sur la marche de ses troupes. »

Cette note est extraite des détails parvenus hier par courrier au ministère des affaires étrangères. D'après les informations que nous avons recueillies, voici ce que mandent les dépêches parvenues à M. le président du conseil :

Hafiz-Pacha a fait occuper par ses troupes 17 villages aux environs d'Ain-Tab. Ibrahim-Pacha s'est hâté d'écrire à son père, Méhémet-Ali, et en même temps, il a mis en marche 25,000 hommes avec ordre de se rapprocher d'Alep.

Ces nouvelles sont parvenues par la voie d'Alexandrie.

Comme Ibrahim demande des instructions à son père, il est probable qu'il n'y aura pas d'engagement à moins que les Turcs n'attaquent l'armée du pacha d'Egypte. Mais le sultan ayant promis au corps diplomatique qu'il n'attaquerait pas l'occupation des 17 villages syriens par Hafiz-Pacha, surtout après la conduite d'Ibrahim, ne saurait être considéré comme le prélude d'une bataille entre les deux armées.

A la chambre, la question d'Orient était le sujet de toutes les conversations, et l'on paraissait pressé que le projet, sur lequel M. Jouffroy a présenté son rapport, fût mis promptement à l'ordre du jour.

Quelques lignes publiées ce matin par la Presse ont d'abord répandu l'alarme dans les esprits : nous citerons cette feuille.

« Un infernal projet vient d'être heureusement déjoué. L'administration de l'Opéra a été prévenue hier au soir, que le feu devait être mis dans la nuit même à ce théâtre, et que tout avait été concerté pour, à l'aide du trouble que jeterait un pareil désastre, s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, tandis que les autorités accourraient sur le lieu de l'incendie, et seraient occupées à le réprimer. »

On ne saurait comprendre qu'un journal sérieux puisse accueillir avec tant de légèreté, des faits d'une nature grave et dont la nouvelle n'a pas de fondement. Voici du reste, ce qui paraît expliquer l'erreur dans laquelle la Presse est tombée : Avant-hier, des bruits alarmants avaient circulé dans quelques quartiers; ils avaient même été répétés par un journal du soir. L'autorité, prévenue de ces rumeurs, ne crut pas devoir s'en inquiéter. Tout en redoublant de vigilance, elle ne voulut pas, par des mesures que rien ne rendait nécessaires, répandre l'inquiétude dans le sein de la population. Il est bon de dire que dimanche on ne jouait pas à l'Opéra, on répétait seulement, et ce n'est pas pendant une répétition que des insurgés auraient essayé de mettre le feu à cet édifice; ils auraient choisi un autre jour parce que le désordre inséparable d'une représentation aurait sans doute favorisé leurs projets. Hier, aux Champs-Élysées, un garde municipal qui devait le soir être de service à l'Opéra, entendit parler de troubles qui devaient avoir lieu, d'un complot qui devait éclater, etc., il était même question, d'après ces on dit, de se porter sur l'Opéra, sur le Luxembourg, etc. Il fit part à ses chefs, des bruits qu'il avait recueillis; mais la police n'en fut pas plus émue que la veille, sans doute parce qu'elle croyait que la sûreté publique ne pouvait être compromise.

Quoiqu'il en soit, l'audace des fauteurs de complots est si grande, leurs projets si extravagants, qu'on s'attend à tout de leur part. L'imagination est facile à s'effrayer, et au moindre bruit qui circule, on s'exagère leurs forces et leurs moyens d'exécution. Depuis les révélations du rapport de M. Ménilhou, qui nous ont appris à quels excès de rage ils voulaient se porter, jusqu'à aller mettre le feu à l'exposition des produits de l'industrie nationale, toute nouvelle qui leur impute des projets criminels, trouve créance dans les esprits.

On assure qu'une lettre de Londres annonce positivement que Louis-Auguste Blanqui est en ce moment dans cette capitale. On ajoute que M. Sébastiani a été informé de ce fait à Paris par une dépêche de son secrétaire d'ambassade. (Courr. fr.)

Le 27^e régiment de ligne, en garnison à Valenciennes, offre un fait digne de remarque; c'est la présence sous les drapeaux de cinq frères, que les liens d'une franche amitié unissent aussi fortement que ceux du sang. L'aîné des frères est lieutenant de grenadiers et décoré, le deuxième est sous-lieutenant porteur de drapeau, le troisième aussi sous-lieutenant, le quatrième sergent major, le plus jeune sergent. Leur père a aussi consacré sa vie à servir la France; il est aux invalides.

Nous apprenons à l'instant qu'un accident est arrivé à Melun le dimanche 25 juin, sur le bateau à vapeur la Parisienne n. 2, allant de Paris à Montreuil. Au moment où ce bateau venait de débarquer les passagers qui devaient s'arrêter à Melun et se disposaient à reprendre sa route pour Montreuil, un des tubes bouilleurs de la chaudière a fait explosion. Le mécanicien, le chauffeur et un homme de l'équipage ont été tués; quatre autres personnes appartenant aussi à l'équipage, ont été blessées plus ou moins grièvement. Les effets de l'explosion paraissent avoir été circonscrits dans le local de la machine, et aucun passager n'a été atteint. (Monit. parisien.)

porter trempé de larmes. Ils savent que les criminels et les traîtres tyrans de mélo-drame qui débitent leurs réquisitoires en prose tourmentée, sont au demeurant de fort honnêtes gens, et que les innocents qu'on tue dans la coulisse, se portent le mieux du monde, et vont continuer avec leurs assassins, au café d'en bas, leur partie de domino interrompue par le spectacle. Et puis, quand l'acteur s'en tire mal, ils ont la ressource de le siffler, sans préjudice de l'auteur.

Mais lorsque la réalité remplace la fiction, lorsque ces mêmes spectateurs, devenus jurés, siègent au Palais de Justice, lorsque leur verdict va tuer ou absoudre, ils se recueillent en eux-mêmes. Ils chassent de leur présence, avec une sorte d'effroi, l'imagination, cette folle du logis. Ils n'écoutent que la froide raison; ils n'examinent que le fait; ils scrutent les pensées de l'accusé; ils interrogent son visage; ils étudient avec anxiété ses réponses, ses contractions, ses exclamations, ses émotions et ses joies, sa pâleur et ses frissons; ils sont là en face de Dieu, en face des hommes, en face de la sainte vérité qu'ils prennent des mains, qu'ils cherchent du regard, qu'ils appellent, qu'ils implorant. Ah! ne les détournent point de cette méditation religieuse! Toute l'éloquence des rhéteurs ne vaut pas la conscience d'un homme de bien.

Non, ils ne comprennent pas leur métier, les gens du parquet qui se battent les flancs et qui distendent les attaches de leurs deux mâchoires, pour échafauder un grand crime sur les épaules d'un petit délit.

Ils ne comprennent pas leur métier, ceux qui rhabillent de clinquant et de poésie les lieux communs de leur morale, et qui menacent la société si sa vengeance ne s'appesantit pas sur une bagatelle.

Ils ne comprennent pas leur métier, ceux qui apostrophent les accusés, inventent les avocats et rudoient les témoins.

Ils ne comprennent pas leur métier, ceux qui, convaincus par les débats de l'innocence des accusés, n'abandonnent pas franchement l'accusation, mais qui la laissent subsister sauf les circonstances atténuantes.

— On termine en ce moment sur le boulevard Montmartre une des plus grandes et des plus belles constructions de l'époque. C'est un Bazar Square avec jardins et pont suspendu.

— On mande de Limoges, 22 juin : « Un cheval, qu'on croit être le fameux *Vendredi*, appartenant à lord Seymour, est arrivé en poste, il y a quelques jours, ici, et s'y est arrêté trois heures. Il venait de Paris, et se rendait à Aurillac. Ce cheval grand seigneur est destiné à courir sur tous les hippodromes du Midi. Sa voiture est basse, pour qu'il y entre sans efforts; elle est large et aérée, bien matelassée; rien ne manque à cette écurie ambulante. Comme le mouvement continuait pourrait engourdir ses membres, tous les jours il s'arrête quelques heures, et se promène librement dans une vaste écurie. Un de nos amateurs de chevaux s'est présenté à l'hôtel de ce parisien de race anglaise; le cheval ne recevait pas. »

NOUVELLES D'ORIENT.

Le *Moniteur Français* annonce que les hostilités auraient commencé en Orient.

Nous recevons les journaux de Smyrne jusqu'au 9 juin, nous en extrayons les nouvelles suivantes :

Alexandrie, 27 mai.

Une note a été communiquée officiellement aux consuls généraux des quatre grandes puissances. Elle avait été d'abord transmise verbalement, mais pour éviter tout malentendu, on en a demandé la rédaction par écrit. Elle n'était revêtue d'aucune signature. En voici le contenu :

Note remise le 16 mai au soir à MM. les consuls généraux de Russie, de France, d'Autriche et d'Angleterre.

Le vice-roi déclare à M..., consul général, etc., etc., qu'il s'engage, dans le cas où les troupes du sultan, qui ont franchi l'Euphrate près de Bir, se retireraient de l'autre côté du fleuve, de faire faire un mouvement rétrograde à son armée, et de rappeler son fils Ibrahim pacha à Damas; que, dans le cas où cette démonstration pacifique serait à son tour suivie d'un mouvement rétrograde de l'armée de Hafiz pacha au-delà de Malatia, S. A. rappellerait le généralissime en Egypte.

De plus, S. A. le vice-roi ajoute de son propre mouvement que si les quatre grandes puissances consentaient à lui garantir la paix et à s'intéresser à lui obtenir l'héritage du pouvoir dans sa famille, il retirerait une partie de ses troupes de la Syrie et serait prêt à s'entendre sur un arrangement définitif adapté aux besoins du pays et propre à garantir sa sécurité.

— Les nouvelles de la Syrie transmises avant-hier par le télégraphe du Caire étaient toutes à la guerre. Le pacha lui-même disait que les hostilités avaient commencé. L'ordre fut donné à la flotte de sortir sur-le-champ; le pacha en personne devait s'embarquer sur le n. 6; plusieurs frégates et bricks mirent effectivement à la voile, lorsque à l'arrivée des dépêches écrites de la Syrie, on apprit que rien n'était changé dans la situation des affaires. Les préparatifs de départ de la flotte furent suspendus, les ordres donnés en conséquence furent contre-mandés, et on dit aujourd'hui que le pacha ne s'embarquera plus de sa personne. (ECHO DE L'ORIENT.)

Constantinople, 5 juin.

Les conseils se succèdent presque sans interruption à la Porte, et on n'y traite le plus souvent que des exigences de la situation actuelle. La diplomatie ne reste pas inactive dans un pareil moment, et ces jours-ci encore M. l'ambassadeur de France a eu avec S. Exc. Nouri-Effendi une conférence de plus de trois heures, dans laquelle tous les avantages de la paix, tous les dangers de la guerre ont été de nouveau examinés et appréciés.

On prétend qu'il a été convenu dans cette entrevue que la Porte ne prendrait pas l'initiative de l'agression, que les faits seront jugés avec une sage lenteur et interprétés sans prévention hostile aussi long-temps que la dignité de la Porte le permettra. On peut donc raisonnablement conserver quelque espoir de voir les événements de Syrie se terminer d'une manière pacifique. (J. de Smyrne.)

— Le même journal contient en *post-scriptum* les nouvelles suivantes :

Constantinople, 7 juin.

Il y a eu avant-hier un grand conseil à Unkiar-Skélessy dans lequel ont assisté tous les hauts dignitaires de l'empire ainsi que S. Exc. Saïd bey, premier secrétaire de Sa Hautesse. Ce conseil qui a commencé à 11 heures du matin s'est prolongé jusques vers les 6 heures et demie du soir, et avait pour objet la question égyptienne. On assure que la Porte a donné à MM. les ambassadeurs des puissances intéressées dans la question orientale, des explications satisfaisantes à ce sujet.

Le sultan continue ses excursions dans le Bosphore et aujourd'hui même les rives de toute la flotte l'ont salué au moment où il se rendait à la mosquée. Sa Hautesse se propose d'aller passer quelques jours au palais de la Sultane, situé à Touloudja, au-dessus de Scutari. Ce palais auquel on fait dans ce moment quelques réparations, sera prêt dimanche ou lundi.

La flotte composée de 8 vaisseaux de ligne, dont deux à trois

Ils ne comprennent pas leur métier, ceux qui passionnent la cause, qui, par des figures saisissantes, des appels d'énergie aux excitations politiques, des roulements d'yeux et des menaces de gestes, remuent et soulèvent le jury, le tribunal et l'auditoire, afin de se donner la malheureuse satisfaction qu'on dit d'eux. Qu'il a été beau, qu'il a été éloquent!

Je ne suis par garde-des-sceaux et n'ai certes guère envie de l'être; mais si je l'étais, je destituerais tel avocat-général, pour avoir été, au rebours éloquent, et j'imiterais ces généraux Romains qui cassaient leurs officiers, pour avoir tué hors ligne un ennemi, en combat singulier. Il faut que chaque chose paraisse en sa place, l'éloquence de même que le courage, de même que la vertu.

Il y a en matière ordinaire, tel avocat-général qui fera absoudre un coupable pour avoir exagéré sa culpabilité.

Il y a en matière politique, tel avocat-général qui, par l'imprudance enthousiaste ou servile de son zèle, fait plus mal à la cause du pouvoir que les emportements les plus violents de l'article incriminé.

En règle, et sauf de rares exceptions, on ne devrait pas être membre du parquet avant trente-six ans; car, si les membres du parquet sont les organes de la société, on ne saurait s'exprimer au nom de la société avec trop de mesure, de dignité, de maturité, de science et de bon goût. Comme personne ne peut, parole courante, interrompre, critiquer et retenir en audience un avocat-général, il faut qu'il sache se guider lui-même. S'il y a pénurie de magistrats, pour en avoir de bons, ne lésinez pas et doublez les appointements; ne lésinez pas, et songez qu'il s'agit ici de plus que d'une question d'argent, qu'il s'agit de la liberté, de l'honneur, de la vie des citoyens!

III.

La magistrature assise a, comme la magistrature debout, des devoirs à remplir.

ports, 11 frégates, quelques bâtiments légers, etc., et ayant à bord cinq à six mille hommes de troupes, n'attend que le premier vent favorable pour sortir.

M. l'interne d'Autriche a eu le 4 une longue conférence avec S. Exc. Nouri-Effendi, dans laquelle le drogman de la Porte et M. Adelfour, attaché à l'ambassade d'Autriche, ont seuls assisté. M. l'interne a soumis, dit-on, dans cette conférence à S. Exc. Nouri-Effendi les dernières instructions de sa cour, qui sont de nature à engager le Sultan à ne pas entreprendre la guerre.

Constantinople, 5 juin.

La nouvelle que Nouri-Effendi avait déclaré à l'ambassadeur français qu'on avait expédié à Hafiz Pacha l'ordre de rétrograder ne s'est pas confirmée; il paraît que le ministre turc a seulement donné à entendre à ce diplomate que cet ordre allait être donné, mais jusqu'ici on n'en a rien fait.

La Porte a répondu dernièrement à lord Ponsoby, qui l'exhortait avec instance à la paix : Je crois bien que le maintien de la paix est avantageux aux grandes puissances européennes, mais non à l'empire turc; dont la situation financière et politique exige impérieusement la reprise de la Syrie, parce qu'autrement les provinces asiatiques seront toujours exposées, que les plans ambitieux de Méhémet-Ali nécessitent un déploiement de forces, etc. Elle a demandé à lord Ponsoby qu'il lui fût permis de profiter du moment favorable et que les grandes puissances demeurassent neutres.

Les opinions diffèrent sur le point de savoir quelles sont, à cet égard, les vues de l'Angleterre : les uns pensent que la flotte anglaise s'opposera à la sortie des Dardanelles de la flotte turque; d'autres assurent, au contraire, que la Grande-Bretagne a promis son appui à la Porte, dans le cas où Méhémet-Ali se retirerait l'agresseur, d'autres vont jusqu'à affirmer de la manière la plus positive, que lord Ponsoby a même étendu cette promesse, peut-être de son autorité privée, au cas que ce serait la Turquie qui attaquerait.

Il paraît que les autres diplomates ont fait, de commun accord, des représentations sérieuses au gouvernement anglais relativement à la duplicité de lord Ponsoby.

Le prince Pakler-Muskau est arrivé dans notre capitale. (Gaz. de Cologne.)

Dans une conférence que les ambassadeurs d'Angleterre, de France, de Russie, et d'Autriche ont eue avec la Porte, ces diplomates n'ont pu obtenir autre chose que cette déclaration que le sultan rappellerait ses troupes dès que l'armée égyptienne serait rentrée dans l'intérieur de la Syrie. Au lieu de se rendre aux représentations des puissances, la Porte prend des mesures qui provent plutôt qu'elle veut en venir aux moyens extrêmes.

Ainsi, malgré l'opposition de lord Ponsoby et de l'amiral Roussin, elle a fait embarquer, il y a quelques jours, pour la Syrie, 10,000 hommes de troupes fraîches. On croit que Hafiz-Pacha attend ce renfort pour prendre l'offensive. En attendant, il fait fortifier Bir, qui deviendrait, en cas de guerre, la base de ses opérations. Ibrahim-Pacha a toujours le gros de son armée concentré près d'Alep, et il ne quittera cette position qu'en cas d'absolue nécessité.

Lord Ponsoby et l'amiral Roussin ont fait savoir à la Porte que les escadres française et anglaise avaient reçu l'ordre de surveiller sévèrement les mouvements des flottes turque et égyptienne, et de s'opposer, par tous les moyens, à une rencontre entre ces flottes. Cette menace empêchera peut-être une bataille navale, mais elle ne peut rien changer à l'état des choses en Syrie. (Gazette d'Augsbourg.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le duc de la Victoire a signé aujourd'hui, dans la *Gazette de Madrid*, un bulletin pour annoncer la prise d'Amurrio, d'Arcienaga et de Balnascada. Il est à désirer; dans l'intérêt de la cause de l'ordre et de la modération, que la *Gazette de Madrid* continue pendant les opérations électorales à publier des bulletins avantageux pour nos armes.

Deux bataillons destinés à renforcer l'armée du centre doivent être passés en revue aujourd'hui par la reine régente. On a choisi à dessein pour cette inspection, le jour anniversaire de la constitution de 1837.

Le gouvernement a envoyé l'ordre de lever l'état de siège à Cadix; cette mesure politique se rattache aux élections actuelles. On espère ainsi déterminer les électeurs à arrêter leur choix sur des hommes moins violents.

Dans le siège de Montalban, une jeune fille de 22 ans, Maria Cirugera, s'est distinguée par une conduite héroïque. Armée d'un fusil, elle a, pendant plusieurs jours, nourri le feu le plus vif contre l'ennemi, et elle n'a quitté la brèche que lorsque ses forces ont été épuisées, et quand une fièvre chaude s'est emparée d'elle. Le commandant du fort a voulu que cette jeune fille fût traitée avec tous les égards dus à un officier. Un sergent et quatre soldats ont été chargés de la conduire à un hôpital de femmes, où l'on espère la sauver.

Je ne connais pas de fonctions plus solennelles, plus augustes et plus saintes que celles d'un président d'assises. Il représente dans l'ensemble de ses fonctions la force, la religion et la justice. Il réunit la triple autorité du roi, du prêtre et du juge.

Quelle idée un magistrat placé dans un poste si éminent, le premier de la société peut-être, ne doit-il pas avoir de lui-même, c'est-à-dire de ses devoirs, pour les remplir dignement?

Avec quelle sagacité ne doit-il pas renouer le fil des débats cent fois rompu dans les détours tortueux de la défense! Faire surgir la vérité de la contradiction des témoins; opposer les dépositions orales aux dépositions écrites; expliquer les ambiguïtés, grouper les analogies, trancher les doutes, presser les questions, relever une circonstance, un fait, une lettre, un aveu, un cri, un mot, un geste, un regard, un accent pour en faire jaillir la lumière; interroger l'accusé avec une douce fermeté, ouvrir par des exhortations son âme à la confession et au repentir, relever ses esprits abattus; l'avertir quand il se fourvoie, le diriger quand il se remet en route; retenir dans les bornes de la décence la défense et l'accusation, sans gêner leur liberté.

Tels sont les devoirs du président. Heureux celui qui sait les comprendre et les pratiquer!

Mais où trop de magistrats s'égarant, c'est dans le résumé des débats.

Qu'est-ce donc que résumer un débat? C'est exposer le fait avec clarté, rappeler sommairement les témoignages à charge et à décharge, analyser ce qui a été dit à l'appui de l'accusation et à l'appui de la défense, et rien que ce qui a été dit, et poser, dans un ordre simple et logique, les questions à résoudre par le jury. Tout résumé doit être net, ferme, plein, impartial et court.

Mais il y a des présidents qui se carrent dans leur fauteuil, comme pour y prendre du bon temps; il y en a qui dessinent à la plume les caricatures

BELGIQUE. — Bruxelles le 26 juin.

L. M. le roi et la reine partiront pour Paris, vers la fin de la semaine prochaine.

Hier, a eu lieu à Molenbeek, la réunion des électeurs ayant pour objet de voter une adhésion à l'adresse que les électeurs de Bruxelles ont remis à M. le baron de Stassart.

On dit que Dujardin, après avoir rempli sa mission à Utrecht, sera chargé d'un poste diplomatique.

Lundi, M. Mast-Devries est entré en fonctions, pour remplacer M. Smits, à la direction du commerce.

Les élections dans le Luxembourg, ne pourront avoir lieu qu'après la révision de la liste des éligibles au sénat.

M. Verhaegen aîné est chargé de la défense de M. le général Vandersmissen; cette affaire présentera un assez grand intérêt historique.

Les journaux d'Amsterdam confirment ce que nous avons annoncé notre correspondance d'Utrecht, sur l'arrivée de MM. Liedts, Fallon, Dujardin et les commissaires hollandais.

Les employés du ministère des finances travaillent sans relâche du matin au soir, à la rédaction, à la copie des pièces nécessaires à la commission d'Utrecht; M. le ministre tient à mettre la plus grande activité dans ces opérations qui doivent clore les négociations pacifiques.

D'un autre côté, on assure que les cabinets de Bruxelles et de La Haye, se concertent déjà, par des intermédiaires officieux sur les bases d'un traité de commerce, tant avec la Hollande qu'avec ses colonies.

On a regardé comme très urgent le règlement des relations postales entre la Belgique et la Hollande; aussi, un de nos hauts fonctionnaires des postes, est dit-on, parti dès lundi pour La Haye, chargé d'entamer des négociations à ce sujet.

Idem. Bruxelles, le 27 juin. — (3 heures.) — Peu de changements depuis hier, quelques valeurs sont demandées et d'autres très offertes.

Fonds de l'Etat: Dette active 2 1/2 p. c. 85 1/2 P., 5 p. 101 1/2 A., 4 p. c. 92 1/2 A., 5 p. c. 71. Société Générale titres en nom 11. 775, certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1030 (105 A., encore mieux tenu que la veille en hausse; Banque de Belgique 770 (77 P., Actions Réunies 600 (60 P., Canal de la Sambre à l'Oise 970 (97 P., Société Nationale 1000 (100 P., Sarslongchamps 1400 (140 A.)

L'actif espagnol est plus faible et sans affaires, on le cote 18 1/2. Point de cours d'Anvers est cause du mauvais temps.

La vente de sucrés à laquelle la Société de la Raffinerie Nationale a fait procéder aujourd'hui par le ministère du courtier de commerce C. A. Van Damme, avait attiré bon nombre d'acheteurs et a été très satisfaisante, bien qu'il y ait maintenant deux ventes par mois.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES. L'huile de colza tant au comptant qu'à terme tient prix; tourteaux de colza faibles, ceux de lin tiennent prix.

TRESOR PUBLIC. — Avis.

Le ministre des finances informe le public que le taux d'intérêt des bons du trésor à 5 mois de date, qui avait été fixé par son avis du 8 février 1839, à 4 pour cent l'an est réduit, à partir de ce jour, à 3 pour cent.

Les bons à un an et à six mois de date, continueront à être émis respectivement à l'intérêt de 5 et de 4 1/2 pour cent l'an.

Bruxelles, le 25 juin 1839. Le ministre des finances, L. DESHAESBEEK.

LIÈGE, LE 27 JUIN.

M. le gouverneur vient d'adresser aux collèges des bourgmestres et échevins, la circulaire suivante:

Messieurs, le gouvernement m'informe que les ratifications du traité du 19 avril ont été échangées à Londres, le 3 du courant, que la Hollande se trouve désormais en état de paix vis-à-vis de la Belgique, et que les mesures de surveillance que les circonstances avaient fait prendre à l'égard de ces nationaux qui pénétraient dans le royaume, doivent nécessairement tomber avec les causes qui en avaient déterminé l'adoption.

En conséquence je vous invite, messieurs, à considérer comme abrogés, à dater de ce jour, les articles 15 et 16, 17 et 18 de l'instruction du 24 août 1836, insérée au mémorial administratif de la province, n° 317, et toutes autres mesures restrictives contenues dans les instructions postérieures sur la police des passe-ports, et à admettre les hollandais en Belgique sur le même pied que les voyageurs français.

De son côté l'autorité militaire vient de donner des ordres pour que toute surveillance spéciale cesse de ce chef.

Le 20 de ce mois, M. le gouverneur a adressé aux collèges des bourgmestres et échevins, la circulaire suivante:

Messieurs, par ma circulaire du 24 mai dernier, j'ai eu l'honneur de vous donner connaissance du licenciement des miliciens de 1829: aujourd'hui je viens vous informer que, par arrêté du 8 du courant, le roi a autorisé le licenciement des hommes des

de leur chevelure; il y en a qui passent négligemment les doigts dans les boucles de leur chevelure; il y en a qui promènent leur torse sur les jolies femmes de l'audience; il y en a qui intimident l'accusé par la brièveté impérieuse, et dure de leurs interrogations, qui brusquent et déroutent les témoins, morigènent les avocats et indisposent le jury. Les uns sont ridicules, les autres sont impertinents.

Il y en a qui font pis encore, qui s'abandonnent sans frein à l'aveugle impétuosité de leurs passions d'homme ou de parti. Ils se jettent à corps perdu dans la bataille politique, s'arment d'un fusil et font le coup de feu. Ils découvrent aux yeux du jury toutes les batteries de l'accusation et mettent dans l'ombre la défense. Ils ressassent lourdement les faits au lieu de les nettoyer. Ils se perdent dans des divagations de lieux, de temps, de personnes, de caractères, d'opinions, tout-à-fait étrangères à la cause. Ils veulent plaire au pouvoir, à une coterie, à une personne. Ils insinuent que ce qui pour le jury est encore à l'état de prévention est déjà complètement passé pour eux à l'état de crime. Ils en font complaisamment ressortir l'évidence, l'imminence et le péril.

Ils dissertent de droit, ils s'étourdissent de rhétorique. Ils suppléent, par de nouveaux moyens qu'ils inventent, aux moyens que l'avocat-général a omis, et ils croient s'excuser en s'écriant: Voilà ce que dit l'accusation! qui n'en a pourtant rien dit, et ils ajoutent ainsi le mensonge au scandale.

Figurez-vous maintenant la position de l'accusé rafraîchi, relevé par la parole courageuse et persuasive de son défenseur, et qui se penche de nouveau et s'affaisse sous la terreur de ce résumé! Peignez-vous ses transes, sa rage, et les frissonnements convulsifs de son corps et de son ame! Et le jury! il a pu se mettre en garde contre la véhémence de l'accusateur qui remplit son métier, et du défenseur qui plaide pour son client, parce qu'il sait qu'il y a à prendre et à laisser dans leurs paroles. Mais comment se défier du président qui tient dans ses mains la balance impartiale de la justice? du prési-

levés de 1850 et 1851, ainsi que des miliciens des mêmes classes qui avaient été appelés sous les drapeaux d'après la loi du 4 juillet 1832.

Je vous prie, messieurs, d'en informer les hommes appartenant à ces deux levées.

Les instructions continues dans ma circulaire précitée du 24 mai, demeurent applicables: seulement les hommes appartenant au 13^e régiment de réserve, devront se présenter au bureau du quartier-maître, rue Mont-St.-Martin, à Liège, aux époques ci-après déterminées: savoir:

Ceux de l'arrondissement de Liège, du 6 au 15 juillet prochain. Ceux de l'arrondissement de Verviers, du 16 au 25 juillet prochain.

Ceux des arrondissements de Huy et de Waremme, du 26 juillet au 10 août.

Je vous serai obligé, messieurs, de rappeler encore aux miliciens qu'ils ne pourront être admis à faire leurs décomptes, et par suite à obtenir leurs congés, que pour autant qu'ils se présenteront en tenue de permissionnaires, c'est-à-dire munis de tous les effets qui leur ont été laissés, et étant porteurs de leurs livrets.

Nous apprenons que M. Deléage-Rassenfosse a été nommé hier, au huis-clos de la séance du conseil communal, inspecteur des bâtiments.

Nous avons dit hier que M. l'ingénieur Hanquet remplaçait M. Guioth dans les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées à Liège. C'est sur sa demande que M. Hanquet a cessé d'être attaché au chemin de fer.

On nous adresse une réclamation contre l'état d'abandon dans lequel est laissé depuis un tems immémorial un ancien égout appelé *Vielle Rivelette* qui existe au centre du quartier d'Outremeuse, et dont les immondices qui y sont accumulées, s'infiltrent jusqu'au niveau du sol et infectent tous les puits du voisinage. Nous ne doutons point, si ces plaintes sont fondées, que le conseil communal ne les accueille, et ne s'empresse de faire cesser cet état de choses au moins dans ce qu'il a de plus préjudiciable aux habitants de ce quartier.

BAINS DE RIVIÈRE. — Aux deux localités où les bains de rivière sont autorisés pendant le jour, l'administration communale en a ajouté une troisième, le *biez du Poulet*, à partir d'un poteau placé à une distance de cent mètres du passage d'eau.

En outre, les bains sont tolérés, dès la nuit tombante, dans les endroits ci-après désignés, savoir:

1^o Dans la partie de la Meuse comprise entre l'entrée en amont du rivage des Augustins et l'embouchure du canal passant sous le jardin Potesta;

2^o Le long du rivage Ste.-Barbe, en partant de ce rivage proprement dit jusqu'à 40 ou 50 mètres en amont du contrefort du jardin de M. Burdos-Stas;

3^o Partie de l'Ourthe le long du quai de Longdoz, endroit dit *Rognac*;

4^o Biez de MM. Lamarche et Dozin, à 20 mètres en amont de l'usine et 50 mètres en aval du pont St.-Nicolas;

5^o Biez du moulin des Petites-Oies, au rivage de la Fosse-aux-Reines;

6^o Biez du moulin des Grandes-Oies, en aval de ce moulin, au lieu dit devant les Récollets.

Enfin, les dispositions nécessaires vont être prises pour que des nacelles de sauvetage, conduites par des personnes sachant nager, explorent les parties de l'eau où les baigneurs peuvent courir quelque danger, et puissent porter, en cas de besoin, de prompts secours.

Si des malheurs récents font regretter que ces mesures n'aient point été prises plus tôt, elles attestent néanmoins la sollicitude de l'administration, et doivent engager les habitants à s'abstenir de fréquenter les lieux qui sont interdits, surtout ceux où de nombreux accidents sont arrivés à d'autres époques, comme le rivage des *Fratres* ou des *Croiseurs*, les abords des ponts, etc.

Les ordres les plus sévères ont été, au surplus, donnés à la police pour la repression immédiate des contraventions.

Le conseil communal de Genappe vient d'adresser une pétition au Roi, pour demander la réintégration de M. de Stassart. Cette pétition est signée par MM. Berger, bourgmestre; Pierret, échevin; Stequet, Vandeveld, Boucqueau, Wauthier, conseillers, et C. Lauwens, secrétaire.

— On écrit de Courtrai, le 25 juin:

« Plus de 200 personnes travaillent avec une telle activité aux terrassements du chemin de fer, qu'on nous assure que dans quinze jours, la ligne sera entièrement achevée jusqu'aux fossés de la ville. »

— On mande de Maeseyk, le 22 juin:

« Aujourd'hui, l'état-major du général Dhaine, trois bataillons, un du 1^{er}, un du 4^{me}, et un du 10^{me} régiment de ligne, ainsi que les 15^{me} et 17^{me} batteries d'artillerie de siège, une compagnie des sapeurs-mineurs et un détachement du 2^{me} chasseurs à cheval, qui composaient la garnison de Venloo,

sont arrivés en notre ville, et vont être dirigés partiellement sur Hasselt et le camp de Beverloo.

— Ce soir, une grande quantité de bateaux chargés de matériel de guerre, venant de la place de Venloo, ont monté la Meuse.

— Cette après-midi, la 15^{me} division et un escadron de hussards de la garnison de Maestricht, ont pris possession de Sittard et de Stevens-Wert; on les attend aussi à Ruremonde.

— Le *Journal des Flandres* publie une lettre d'Audenaerde dans laquelle on annonce que l'orage du 15 a fait déborder l'Escaut, et que dans l'état actuel de la rivière, toutes les récoltes seront perdues avant qu'on puisse écoulé les eaux. On craint aussi un autre fléau, les maladies; les eaux corrompues répandent au loin des exhalaisons délétères; dans les bas fonds, tout le poisson est mort, même les anguilles.

— Un petit bâtiment venant de la Hollande et portant le pavillon tricolore néerlandais est arrivé à Alost.

Les navires mouillés dans la Dendre avaient aussi arboré le pavillon des Pays-Bas.

M. d'Omalius de Halloy, auteur de divers ouvrages de géologie et de minéralogie, et M. Dumont, professeur à l'université de Liège, viennent d'être nommés membres correspondants de l'Académie de Turin.

— La navigation des deux canaux qui servent de principales voies de communication à Bruxelles, a été reprise le 19 du courant.

Du 19 au 22 compris, 164 navires, dont 5 venant de la mer, sont entrés dans les bassins de Bruxelles, par le canal maritime de Willebroeck, ils jaugeaient 9,582 tonneaux; il en est sorti 114 jaugeant 6,250 tonneaux. Les cargaisons à l'entrée étaient composées principalement de bois de construction, céréales, briques, matériaux, denrées coloniales, poissons; à la sortie: le fer, la houille, verres à vitres, cristaux, voitures, chaises, meubles, papiers et autres produits de l'industrie bruxelloise.

Dans la même période 96 bateaux sont venus par le canal de Charleroi, leur tonnage s'élevait à 4,806, ils portaient 1,726,000 livres de houille; il est sorti par le canal de Willebroeck 98 bateaux, jaugeant 4,985 tonneaux avec 1,728,000 livres de houille.

L'ensemble du tonnage à l'entrée et à la sortie est de 25,594, et par conséquent représente une forte somme de main-d'œuvre pour le transport, le chargement et le déchargement.

— On écrit de Bruges, le 25 juin:

Jendi passé un colporteur de Bibles est venu à Thielt, accompagné d'une espèce de prédicateur qui haranguait le public. Lorsque celui-ci avait déclamé longuement contre le clergé catholique, et en particulier contre le traitement, exorbitant selon lui, de l'archevêque de Malines, un campagnard s'avança de l'interpeller; il parla à son tour contre les gros gages des colporteurs de Bibles, en leur demandant s'il n'était pas vrai que la société biblique avait un fonds d'une trentaine de millions, etc., etc. Son impromptu dura assez longtemps, et il termina en mettant le chapeau en l'air. La foule l'accueillit avec des bravos unanimes; et en lançant également les chapeaux en l'air. Les gendarmes emmenèrent le campagnard, qui se contentait de leur dire, qu'ayant fermé la bouche au prédicateur protestant, il n'avait plus rien à faire là-bas. (Nouveliste.)

ADMINISTRATION DES POSTES. — Avis important.

Le Directeur des Postes à Liège informe le public, que les lettres destinées pour les parties cédées du Limbourg, et du Luxembourg, sont, comme celles pour la Hollande, assujetties à un affranchissement obligatoire jusqu'aux frontières.

ANNONCES.

STURGEON très-frais et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

SAUMON frais et fumé, chez ANDRIEN, fils.

ON DEMANDE une DEMOISELLE DE BOUTIQUE pour un commerce d'aunage et de nouveautés. Elle paierait sa table, si elle n'était pas au fait du commerce; dans le cas contraire on la lui accorderait. S'adresser au bureau de cette feuille.

A VENDRE UNE BELLE MAISON, A PORTE COCHÈRE,

Située dans le quartier de l'Isle, à Liège, avec grand jardin, aboutissant au quai de la Sauvenière, cour, remise, citerne, pompes et toutes les autres commodités désirables. S'adresser au notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, 2, à Liège. 790

A VENDRE

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES. Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syrène, près de St.-Paul, n° 4. 661

a eu réquisitoire et non résumé? Où retrouver les témoins, et l'on n'admet pas de preuve orale? où serait la preuve écrite? La cour d'assises donnerait-elle acte d'une protestation contre la partialité de son président et par son organe?

Supprimer l'usage des résumés en entier simple, en matière peu chargée, en matière politique et de presse, je n'y verrais obstacle. C'est là même, il faut le dire, où le résumé prend le plus facilement, dans la bouche d'un magistrat prévenu, la forme hardie et décisive d'un réquisitoire.

Mais s'il y a plusieurs accusés, de nombreux complices et des crimes de différents degrés; si la matière du délit est abstraite et confuse, si les témoignages sont contradictoires, s'il y a variété et complication dans la position des questions, si la cause a duré quelques jours et que l'attention des jurés soit fatiguée ou perdue, comment se passer de résumé? Sans résumé, dans ce cas, il est impossible de voir clair en l'affaire. Autant presque vaudrait jouer aux dés la vie et l'honneur des accusés.

Mais par quel moyen contraindre les présidents résumés à l'impartialité, si les prescriptions de la loi, si la voix plus impérieuse encore du devoir ne suffisent pas?

Ce moyen, le voici: les débats sont publics, et le résumé est une partie essentielle des débats. La sténographie est l'instrument de publicité le plus simple et le plus fidèle. Il faut que le sténographe reproduise mot à mot les paroles du président et le public les jugera (1).

CORMENIN:

(1) Cet article est un extrait de la dernière livraison des *Français*, publication que poursuit M. Curmer avec un succès croissant. L'éditeur, en nous faisant communication de ce morceau, nous a prié d'annoncer qu'il en interdit expressément la reproduction. (Note du Constitutionnel.)

A CÉDER, AU-DESSOUS DU DENIER DE CONSTITUTION, Une RENTE annuelle et perpétuelle de 456 frs. 93 Ces., au capital de 14,564 Frs. 42 Ces. Cete Rente, d'origine patrimoniale, est parfaitement hypothéquée et servie. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège. 791

AVIS Pour Surenchérir. Jusqu'inclus le 5 JUILLET 1859, on peut Surenchérir d'un vingtième du prix: 1° Une MAISON à porte cochère, cour, remise et écurie, située à Liège, rue Féronstrée, n° 592, adjugée provisoirement pour trente-cinq mille cent francs, frs. 55,100 2° Et une autre MAISON, sise en la même ville, sur la Place St.-Pholien, n° 545, adjugée préparatoirement pour la somme de cinq mille trois cents francs, frs. 5,300 Par déclaration à faire en l'étude de maître DE BEVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281-19, à Liège. 793

A VENDRE sous des conditions fort avantageuses et pour en disposer immédiatement, LA BELLE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE D'ENGHOUL, ENTRE LIÈGE ET HUY, DANS L'UN DES PLUS BEAUX SITES DU BASSIN DE LA MEUSE. Cette propriété se compose d'une très-jolie habitation de maître, avec cour, fontaines, jardins anglais et potagers, étangs et ruisseaux poissonneux, bois, bosquets, corps de ferme et une exploitation d'environ 40 bonniers. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, dépositaire des titres et du plan figuratif de la propriété. 789

VENTE DE DEUX MAISONS, SITUÉES A ANS. LUNDI 8 juillet 1859, à 11 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ, par le ministère de M° GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n. 61, A LA VENTE AUX ENCHÈRES DE DEUX MAISONS avec environ deux hectares 85 ares 52 centiares de jardin, collage et verger, le tout situé commune d'Ans au lieu dit Ruelle de Ster. Cette propriété sera divisée en plusieurs lots au gré des amateurs. S'adresser audit M° GILKINET pour obtenir tous renseignements.

ROYAUME DE BELGIQUE. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. VILLE DE LIÈGE. VENTES CONSIDÉRABLES DE BEAUX ET BONS CHEVAUX

Il sera vendu A CRÉDIT, à Liège, par le ministère de maître PARMENTIER, notaire en la dite ville, en présence de l'inspecteur et du receveur des domaines, à Liège, et à l'intervention de M. l'intendant militaire, un très-grand nombre de BEAUX ET BONS CHEVAUX de l'armée, la plupart âgés de 4, 5 et 6 ans, devenus inutiles au service de l'artillerie et du train par suite du passage du pied de guerre au pied de paix. ORDRES DES VENTES: 1ère. VENTE lundi 1er. Juillet 1859. 2me. id. jeudi 4. dito. 3me. id. lundi 8. dito. 4me. id. sam. 15. dito. 5me. id. jeudi 18. dito. 6me. id. lundi 22. dito. 7me. id. jeudi 25. dito. 8me. id. lundi 29. dito. 9me. id. jeudi 1er. août 1859. 10e. id. lundi 5. dito. ET LES JOURS SUIVANS S'IL Y A LIEU. Toutes les ventes seront faites dans la cour du Palais-de-Justice à Liège. Elles commenceront à 10 heures du matin. Les chevaux seront à voir tous les jours, à partir du 1er. juillet, dans les casernes de cavalerie en ladite ville. Les acheteurs auront la faculté, moyennant caution, de payer leur prix par tiers, de trois en trois mois, le premier exigible au moment de la vente.

Vente volontaire POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

On fait savoir que le 28 JUIL 1859, à 9 heures précises du matin, à la requête des héritiers de M. Jean-Baptiste RONGÉ, en son vivant fabricant de voitures, IL SERA PROCÉDÉ, Par le ministère de M° BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, sise place St.-Pierre, à la VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DES IMMEUBLES ET RENTES PROVENANT DE LA SUCCESSION DE M. RONGÉ, DONT LE DÉTAIL SUIV, SAVOIR:

1er. lot. Une belle et grande Maison, en très-bon état et solidement bâtie, située à Liège, au pied des Degrés de St.-Pierre, près du Palais de Justice, cotée 5-12; elle est composée d'une quantité de belles pièces au rez-de-chaussée et aux étages, de divers ateliers spéciaux de forgerons, de charrons, de menuisiers, de selliers, de peintres et autres; grands magasins, hangars, remises, écurie, caves très-vastes, 2 grandes cours, jardin, puits intarissables, pompe et citerne. Cette maison a 22 mètres de façade sur la rue et une surface totale de 1271 mètres carrés; elle peut convenir pour établissement quelconque d'industrie et elle est susceptible d'être divisée en plusieurs corps de logis; on pourra en avoir la jouissance le 25 décembre 1859. 2me. Lot. Une belle et vaste Maison, avantageusement placée pour le commerce, rue Ste.-Ursule, près du grand Marché, à Liège, cotée 22-888, occupée par M. Firket-Drosse, négociant. 3me. Lot. Une autre jolie Maison avec porte cochère, propre à un négociant en gros et en détail, joignant la précédente et portant les n° 20-889; elle se compose de très-beaux appartements, caves et magasins spacieux, cour, pompe et autres accessoires, occupée par M. Rigot, négociant. 4me. Lot. Une Maison propre au commerce, composée de divers corps de logis, joignant le 3me. lot et portant les numéros 18-892 et 12-895, détenue à bail par Dirick, Cochar, Misaire et Francken. 5me. Lot. Une Maison joignant à la précédente, n° 16-895, occupée par le sieur Vrins, perruquier. 6me. Lot. Une Maison composée de deux pièces et d'un grenier, joignant le 4me. lot, cotée 10-896, détenue par Piedbeuf et Mathot. 7me. Lot. Une Maison composée de deux pièces au rez-de-chaussée, deux au premier étage, deux au second, grenier, cave et cour, située à Liège, rue Derrière-St-Martin-en-Île, près de la Cathédrale, n° 1-126, détenue à bail qui expire le 24 juin 1840 par Fabry. 8me. Lot. Une Maison joignant à la précédente et ayant la même distribution, cotée 5-127, occupée par Lernth; l'acquéreur pourra en avoir la jouissance le 12 septembre 1859. 9me. Lot. Une Maison et ses dépendances, située à la Boverie, commune de Liège, n° 76, composée de trois pièces au rez-de-chaussée, trois chambres, grenier, cour, écurie et un beau jardin, joignant d'un côté au grand chemin, et de l'autre à la rivière; elle est occupée par Léonard Gathois, cabaretier, jusqu'au 1er. mars 1840. 10e. Lot. Une Prairie de la contenance de 16 ares 548 millièmes, située à la Boverie, en lieu dit aux Venues, joignant MM. Bayet, Detombay et à la rivière, tenue à bail par Defize. 11e. Lot. Une Maison, située à Liège, en lieu dit Jonfosse, faubourg St.-Gilles, n° 554, avec étable, écurie, circonstances et dépendances, et 2 hectares 59 ares 74 centiares de jardin et prairie, ne formant qu'un ensemble, tenu à bail par Nicolas Romain. 12e. Lot. Une Maison cotée 1047 et 1048, avec écurie et un hectare 78 ares 27 millièmes (2 bonniers 16 3/4 verges petites) de jardins et prairie y contigus, détenue par Mlle. Labey; cette propriété, située au Calvaire, près du faubourg St-Laurent, à Liège, jouit de la vue la plus belle et la plus étendue, on pourrait en faire une maison de campagne très-agréable. 13e. Lot. Une Maison et ses dépendances, située au dit Calvaire, cotée 1040 avec 45 ares 59 centiares (10 verges gr.) de jardin y attaché, occupée par la veuve Dervin et Collignon. 14e. Lot. Une petite maison, joignant à la précédente, cotée 1041, tenue par François Dubois. Les 15e. et 14e. lots seront d'abord exposés en vente séparément et ensuite ils seront réexposés en un seul lot. 15e. Lot. 14 ares 17 centiares de Terre, ci-devant prairie appelée Gosnal, située aux Tawes, quartier du Nord de la ville de Liège, joignant à la ruelle de Coupée et à MM. Jabon et Debras-sinne, exploitée par Wathieu Dewez. 16e. Lot. Une rente annuelle et perpétuelle de 2 muids d'épeautre, faisant 491 litres 50 centilitres, due par la dame Bawin, venue de Paschal Delville, cultivatrice à Jeneffe, reconnue par titre-nouvel de 1855. 17me. Lot. Unérente de 6 fls. Bbt.-Liège, soit 7 francs 29 c., due par Hélène Germary, demeurant à Liège, reconnue par titre-nouvel de 1855. 18me. Lot. Une rente de 197 francs 98 centimes, échéant le 24 juin, due par M. François Beckers, de Liège, constituée libre de retenue par bail à rente de 1776, reconnue par titre-nouvel de 1855. 19me. Lot. Une rente de 6 seliers d'épeautre, due par Fraikin Debusson et Defize, demeurant à Wonck, reconnue par titre-nouvel de 1827. 20me. Lot. Une rente de 20 fls. Bbt.-Liège, réduite à 15, due par Mathieu Close et autres, d'Heure-le-Romain, reconnue par titre-nouvel de 1827. 21me. Lot. Une rente de 25 florins Bbt.-Liège, due par M. Nicolas Viellevoye, fabricant de draps à Hodimont, près de Verviers, reconnue par titre-nouvel de 1855. S'adresser audit M° BERTRAND, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

VENTE DE MEUBLES. vendredi 28 de cemois, A 2 HEURES,

Le notaire PAQUE, VENDRA à l'encan, à l'Hôtel du petit Pavillon Anglais, n° 518, rue Souverain-Pont, à Liège, DES MEUBLES, CONSISTANT EN: Tables, Chaises, Commodes, Garderobes, Lits, Matelas, Linges, Bois de Lit, Ustensiles de Cuisine, etc. ARGENT COMPTANT. 792

Table with columns for location (e.g., DE LIÈGE, DE BRUXELLES) and departure times (HEURES DE DÉPART).

BOURSES.

Table of financial data for Paris, London, Amsterdam, Anvers, and Brussels, listing various securities and exchange rates.